

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 15 Novembre 2021

**Délibération n° 2021-40**

Membres

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 8 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCHI, LAVERGNE, PIN-BELLOC et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absent excusé : M. FRILLAY

M. CORNILLOU Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Correspondant défense – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune. La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

De nommer Dominique BOUTEILLER, titulaire, et Joséphine CASAGRANDE, suppléante, en tant que correspondants défense pour la commune de Donneville.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Bernard CROUZIL**

Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 19/11/2021  
transmise au Représentant de l'Etat le 19/11/2021  
Pour copie conforme  
Le Maire,

